

05

Société

Droit des femmes : le grand recul

Les promesses

« Je veux faire de l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes un axe majeur de mon quinquennat. »
(Paris, le 6 avril 2007)

« Je veux un État exemplaire en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. » (Périgueux, le 12 octobre 2006)

« Je donnerai des droits sociaux et des droits à la retraite aux mères de famille qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants. »
(Toulouse, le 11 avril 2007)

« Je veux que les femmes, notamment les mères isolées, soient spécialement aidées à retrouver des emplois stables à temps complet. » (Projet du candidat, 2007)

« Je rendrai opposable devant les tribunaux le droit à une solution de garde pour tout enfant de moins de trois ans. »
(Paris, le 6 avril 2007)

« Je veux que la violence conjugale soit plus durement réprimée et que les femmes qui en sont victimes soient mieux accompagnées. »
(Périgueux, le 12 octobre 2006)

« À chaque femme martyrisée dans le monde je veux que la France offre sa protection en lui donnant la possibilité de devenir française. »
(Paris, le 6 avril 2007)

Les mesures

En matière de lutte contre les inégalités professionnelles, **les dispositions de la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes sont restées lettre morte**. La contre-réforme des retraites a rallongé son calendrier de mise en œuvre et supprimé l'obligation de négociation sur le sujet. **Le gouvernement n'a fait preuve d'aucune volonté politique** : la première concertation du quinquennat sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique a eu lieu en mai 2011.

La contre-réforme des retraites a intégré l'indemnité journalière perçue pendant le congé maternité dans le salaire de référence pour le calcul de la pension, ce qui ne concerne en moyenne que 16 ou 32 semaines, sur toute une vie professionnelle. Pire, la majoration de durée d'assurance accordée à la naissance d'un enfant peut maintenant être partagée entre les deux parents, ce qui en réduit l'efficacité.

- ▶ **En 2010, les crédits pour le soutien des familles monoparentales ont baissé de 73 %.** Les crédits destinés à l'accompagnement des parents ont été diminués de 6 %, après avoir baissé de 33 % en 2009. En 2011, les crédits consacrés à l'action en faveur des familles vulnérables baissent de plus de 4 %.
- ▶ **Le gouvernement a fait le choix de déréglementer le secteur de la petite enfance.** Il a choisi d'abaisser la qualité des modes d'accueils, les normes d'encadrement et de formation, de diminuer le personnel encadrant et de favoriser l'émergence du secteur privé lucratif.
- ▶ Le problème des violences faites aux femmes, a été décrété « grande cause nationale » de l'année 2010. Le collectif d'associations qui s'était constitué pour porter une campagne d'information auprès du grand public n'a finalement pas obtenu les financements escomptés, en dépit d'une promesse d'un million d'euros (selon les associations).
- ▶ La mise en place de la loi hôpital patient santé territoire a conduit à la **fermeture de nombreux centres d'orthogénie**, à l'origine d'importantes mobilisations de la société civile, déjà intervenues en 2009 lorsque le financement du planning familial a été remis en cause.
- ▶ La majorité a voté la réforme instituant le conseiller territorial, qui réduira mécaniquement la proportion de femmes élues.

Les conséquences

- ▶ **La rémunération des femmes est de 27 % inférieure à celle des hommes** ; 83 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes ; deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes ; les femmes sont près de deux fois plus souvent au Smic que les hommes. Seules 8 % des entreprises ont réalisé un diagnostic de situation comparée. **L'État est tout sauf exemplaire** : dans la fonction publique d'État, les femmes constituent 51 % de l'effectif total et seulement 16 % des emplois de direction. Dans la fonction

publique territoriale, les femmes constituent 60 % de l'effectif total et seulement 18 % des emplois de direction (chiffres 2009). Les retraites des femmes sont en moyenne inférieures de 600 euros par mois à celles des hommes (soit un écart de 42 %). Plus de la moitié des femmes retraitées touchent une pension inférieure à 900 euros.

- ▶ **Près de 30 % des personnes issues d'une famille monoparentale vivent en dessous du seuil de pauvreté.** Dans 85% des cas, la charge de l'éducation des enfants revient à la mère. La moyenne du nombre de places d'accueil dans les crèches pour les enfants de moins de trois ans est de 11 places pour 100 enfants.
- ▶ **Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex.** 75 000 femmes sont violées chaque année. Le gouvernement reconnaît lui-même que le dispositif d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence est « saturé ». Des femmes étrangères qui se sont présentées dans des commissariats de police pour violences conjugales ont été placées en garde à vue, et se sont vues notifier une obligation de quitter le territoire français. Ces victimes risquent de ne plus oser dénoncer les abus dont elles souffrent pour ne pas risquer l'expulsion.
- ▶ **L'accès à l'IVG n'est pas garanti uniformément sur tout le territoire.** Les délais d'attente peuvent contraindre certaines femmes à s'orienter vers des structures privées qui pratiquent des dépassements d'honoraires, ou à se rendre à l'étranger pour pouvoir interrompre leur grossesse.
- ▶ Selon l'observatoire de la parité, si les modes de scrutins prévus par la réforme territoriale étaient appliqués, il y aurait un total de 19% de conseillères territoriales pour 81% de conseillers territoriaux. Auparavant, les modes de scrutin permettaient l'élection de 47% de femmes parmi les conseillers régionaux.

Une remise en cause sans précédent de la laïcité

Les promesses

« La vie spirituelle constitue généralement le support d'engagements humains et philosophiques que la République ne peut pas offrir, elle qui ignore le bien et le mal ». (2004, « La République, les religions, l'espérance »)

N. Sarkozy a martelé sa conception religieuse des civilisations

à l'occasion de trois discours successifs (Constantine, 5 décembre 2007 ; Latran, 20 décembre et Ryad, 14 janvier 2008). Il a en particulier affirmé que « *les racines de la France sont essentiellement chrétiennes* », mis en avant un concept de laïcité « *positive* », et établi une hiérarchie entre l'instituteur et le prêtre : « *Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance.* »

Les mesures

► **L'enseignement privé religieux a été privilégié.** Le 14 mai 2009, le décret visant la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivrés par le Saint-Siège est publié. Il s'inscrit dans la droite ligne du discours de Latran qui critiquait une République « *répugnant à reconnaître la valeur des diplômes délivrés dans (...) l'enseignement supérieur catholique.* » Heureusement, le Conseil d'État en a limité la portée le 13 juillet 2010.

► En octobre 2010, la loi sur la burqa a été votée. Elle est entrée en vigueur le 11 avril 2011. Les fonctionnaires de police dénoncent **une loi inapplicable**, très difficile à faire respecter sur le terrain.

► **La politique de lutte contre les sectes a été sabordée.** L'Observatoire de la laïcité, créé par décret du 25 mars 2007, ne s'est jamais réuni. En février 2008, la directrice de cabinet de N. Sarkozy a affirmé que « *la lutte contre les sectes a longtemps permis de dissimuler les vrais sujets. Mais, en France, les sectes sont un non problème* ».

Les conséquences

► Les effectifs du secteur éducatif public ont diminué (63 878 postes supprimés en huit ans) davantage que les effectifs du secteur privé (1 404 postes en moins, alors que le secteur privé représente environ 20% des effectifs).

► **À travers les coups portés à la laïcité, c'est l'islam qui a été stigmatisé.** Le 5 avril 2011, l'UMP a organisé une convention intitulée « *Laïcité, pour mieux vivre ensemble* », dont les motivations politiciennes visaient à stigmatiser l'islam et séduire les électeurs du Front national. Plus de la moitié des 26 propositions mises en avant concernent l'islam et lui seul.

► **Le principe de « liberté religieuse » - par opposition à « liberté de conscience » - a été mis en avant.** Le 31 mai 2011, les députés UMP ont présenté une résolution sur « *l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte* ». Ce texte répond à une revendication de longue date de l'église catholique. Le 24 octobre 2011, Claude Guéant a publié un « *recueil de la laïcité et de la liberté religieuse* ». Dans notre histoire, les deux précédentes tentatives de reconnaissance de cette « *liberté religieuse* » ont été celle du gouvernement de Vichy et celle que défend l'église de scientologie.

Les libertés publiques menacées

Les promesses

« Je souhaite que notre pays progresse sur la voie des libertés. »
 (Projet du candidat, 2007)

« Si nous voulons une société de liberté, si nous voulons contribuer à faire de nos enfants des hommes libres, si nous voulons former des âmes libres, il nous faut protéger et encourager la liberté. »
 (Caen, 9 mars 2007)

Les mesures

► **Le gouvernement a créé, en décembre 2008, un fichier répertoriant des informations sur les enfants dès leur entrée en maternelle.**

Le 18 octobre 2009, c'est par deux décrets publiés discrètement que le gouvernement a créé **deux fichiers de police supplémentaires**.

En choisissant cette méthode, Brice Hortefeux a contourné le Parlement en dépit des assurances données. Sur le fond, le contenu même de ces nouveaux fichiers constituait une nouvelle atteinte aux libertés, avec la possibilité de fichage des opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales en cas « *d'atteinte à la sécurité publique* », et le fichage d'origine géographique.

► **Dans une logique d'élimination méthodique des contre-pouvoirs,**

N. Sarkozy a dilué la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), le Défenseur des enfants, la Halde dans le Défenseur des droits. La Défenseure des enfants paie-t-elle les prises de positions sans concessions notamment sur les enfants retenus en centre de rétention ? La CNDS est-elle sanctionnée pour avoir fait preuve de vigilance sur le comportement des forces de police et sur la situation pénitentiaire ?

► **Avec la LOPPSI 2 en 2011, la droite porte encore atteinte aux libertés** en généralisant la vidéosurveillance, le fichage et le contrôle de l'Internet, en s'attaquant aux droits des mineurs, en réhabilitant la double peine.

► La loi immigration intégration, nationalité adoptée en 2011 porte gravement atteinte aux **droits fondamentaux des étrangers**, notamment en restreignant leur accès au juge judiciaire, garant des libertés et seul moyen de contester leur arrestation, leur rétention.

Les conséquences

► **En 2009, plus de 800 000 personnes ont été placées en garde à vue,** soit l'équivalent de plus de 1 % de la population française. En faisant de la garde à vue un indicateur de performance des services de police, N. Sarkozy a transformé cette procédure privative de liberté un « *instrument banal de procédure* ». Il aura fallu attendre une décision contraignante du Conseil constitutionnel pour qu'une réforme de la garde à vue soit enfin votée.

► Selon un rapport parlementaire de 2009, il existait en France **58 fichiers de police, dont un quart n'avait aucune base légale** et donc aucun contrôle. Le nombre de fichiers a ainsi augmenté de 70% entre 2006 et 2009. Il en existe aujourd'hui près de 70, dont 44 ont été créés depuis 2002

► **Les services de police ont mené des enquêtes illégales à des fins politiques.** Dans le cadre de l'affaire Woerth-Bettencourt, ils ont examiné les factures détaillées correspondant aux téléphones de trois journalistes du Monde, ce qui constitue une violation délibérée de la loi. Le 6 décembre 2011, la Cour de cassation a confirmé que le procureur de Nanterre a enfreint la loi sur la protection des sources des journalistes en sollicitant cette enquête.

► Au 31 décembre 2009, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) comptait près de 1,3 million de profils génétiques, soit près de 2% de la population française. N. Sarkozy a instauré **un véritable fichage généralisé**. Le FNAEG enfile de 1 000 fiches par jour. Il comptait en 2003, 2 807 personnes fichées, 450 000 en 2007. Créé par la gauche pour aider à la résolution des affaires sexuelles, ce fichier a été dévoyé. Parmi les personnes fichées, seulement 300 000 étaient des personnes condamnées, le fichage ADN a ainsi été étendu aux personnes simplement mises en cause, posant des problèmes sérieux de respect des libertés fondamentales.

► **Le fantasme du « gène de la délinquance »** évoqué par N. Sarkozy pendant sa campagne a suscité la mobilisation d'un collectif « *Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans* ». En novembre 2010, le secrétaire d'État à la Justice a repris l'idée d'un « *dépistage* » de la délinquance dès la maternelle dans son rapport sur la délinquance juvénile.

► **En 2008, la Cnil constatait près de 83 % d'erreurs dans le fichier STIC** (Système de traitement des infractions constatées). Plus d'un million de personnes pourtant blanchies étaient encore fichées en tant que suspects. Alex Türk, président de la Cnil, jugeait lui-même

que ce fichier était dangereux, notamment car il peut conditionner des recrutements ou des renouvellements de postes.

► Alors que N. Sarkozy a fait de la vidéosurveillance la clé de sa politique, son utilisation pose question quant au droit des personnes, notamment au regard du traitement des données, de la multiplication des lieux d'implantation. **L'efficacité de la vidéosurveillance est relative et nécessiterait des policiers supplémentaires**, alors même que ce gouvernement les réduit. Enfin, le coût de la vidéosurveillance assèche les budgets de prévention de la délinquance.

► En 2010, le Comité contre la torture auprès des Nations unies a dénoncé **les effets condamnables de la politique du tout sécuritaire voulue par M. Sarkozy** notamment sur la surpopulation carcérale et les conditions de détention.

► **L'État français a été condamné à plusieurs reprises par la justice**, dont la dernière en juillet 2011, en raison des conditions indignes de détention dans les prisons françaises. Le taux de suicide en prison est toujours aussi élevé. Il est deux fois plus fréquent qu'en Allemagne et en Angleterre, trois fois plus qu'en Espagne. Ces chiffres confirment de façon dramatique la souffrance psychologique massive parmi les détenus des prisons françaises.

Sécurité : l'échec total

Les promesses

« *La police de proximité mise en œuvre par M. Jospin a abouti à ce que, pour la première fois dans l'histoire de France, on a dépassé les quatre millions de crimes et délits. Avec nous la délinquance a baissé de 9,5 %. J'ai changé de stratégie, ce n'est pas pour y revenir.* »
(Interview au *Journal du dimanche*, 11 mars 2007)

« *La sécurité est une préoccupation forte de nos concitoyens. Elle procède des valeurs de la République. Policiers et gendarmes, vous êtes garants du respect des principes républicains, vous êtes garants de la liberté de chacun d'aller et venir et vous êtes garants de la paix sociale.* »
(29 novembre 2007)

Les mesures

► **26 lois sur la sécurité ont été adoptées depuis 2002**, 13 depuis 2007. Pas moins de cinq lois ont été adoptées en rafale sur la récidive et neuf missions parlementaires ont porté sur ce thème.

► La deuxième loi d'orientation (LOPPSI 2), annoncée en 2007, n'a été adoptée qu'en 2011. Le 10 mars 2011, le Conseil constitutionnel a annulé 13 articles qui violaient des exigences constitutionnelles fondamentales, comme la spécificité de la justice des mineurs. Ces articles censurés n'étaient que la mise en œuvre du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Grenoble.

► **Parmi les dispositions répressives de la LOPPSI 2 :**

- La loi prévoit l'usage de systèmes de vidéosurveillance sur la voie publique, installés et exploités par des entreprises privées.

- L'utilisation des fichiers de police est élargie. Les seuils de peines ont été abaissés de sept à cinq ans d'emprisonnement, toutes infractions confondues. La Cnil a fait part de son « *extrême réserve* ». L'utilisation des fichiers d'antécédents (STIC et JUDEX) et du fichier national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AIS) est élargie.

- Un délit d'usurpation d'identité électronique est créé. L'obligation est faite aux fournisseurs d'accès à Internet de bloquer des contenus illégaux. En réalité, le champ des incriminations est tellement large qu'il permet le filtrage de la correspondance électronique de Monsieur Tout-le-monde.
- Un couvre-feu est institué pour les mineurs de moins de 13 ans entre 23h et 6h. Les parents qui ne se seront pas assurés du respect de cette interdiction par leur enfant seront pénallement responsables et devront payer une amende.
- La loi prévoit la suspension du versement des allocations familiales aux parents d'un mineur refusant de signer un contrat de responsabilité parentale. Cette mesure n'a jamais fait la preuve de son efficacité et constitue une double peine pour les familles démunies et en difficulté.

Les conséquences

► **M. Sarkozy a imposé aux forces de l'ordre une politique du chiffre, au détriment de la culture du résultat. Les chiffres de la délinquance n'ont cessé d'augmenter :**

- Violences non crapuleuses : +39 % entre 2002 et 2008.
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : +14 % entre 2002 et 2008.
- Violences physiques : +16 % entre 2004 et 2010.

► **Les effectifs des forces de l'ordre sont inférieurs en 2011 à ce qu'ils étaient en 2002.** Depuis 2007, 10 792 postes ont été supprimés, et cette réduction des effectifs se poursuit. Pour compenser la pénurie d'effectifs et de moyens, l'État privatisé de plus en plus souvent ses missions de sécurité. En début d'année, deux compagnies de CRS devaient être supprimées. Les réactions tous azimuts - arrêts maladie collectifs, grèves de la faim - ont fait reculer le gouvernement.

► **Les conditions de travail des forces de l'ordre se sont détériorées.** Le budget consacré à l'entretien des commissariats est en baisse de 28 % en 2011. 12 000 policiers et gendarmes ont été agressés pendant leur service en 2010. Pour la seule gendarmerie, cela représente une hausse de 33 % par rapport à 2009. 42 agents des forces de l'ordre se sont suicidés en 2010, un chiffre deux fois supérieur à celui de France Télécom.

► **Le rapport de la Cour des comptes du 7 juillet 2011 dresse un bilan sévère des neuf ans de Sarkozy.** La politique de sécurité a produit des résultats mitigés. Une baisse de la délinquance de proximité, mais en trompe-l'œil. Une hausse des violences contre les personnes (sur la période 2002-2009, « *les atteintes à l'intégrité physique des personnes (AVIP) ont connu une hausse de 20 %* ». Des chiffres du ministère de l'Intérieur peu fiables... voire faussés (pour faire baisser artificiellement les chiffres, il suffit donc d'enregistrer moins de plaintes). Une politique du chiffre qui se généralise et qui s'avère contre-productive. Vidéosurveillance : un développement très coûteux pour une efficacité très douteuse et au mépris des libertés individuelles. Une baisse des effectifs : l'effectif total de policiers a reculé de 5,3 % au cours de la période 2003-2010, dans la gendarmerie nationale, les effectifs régionaux ont commencé à baisser en 2010 après avoir stagné de 2006 à 2009. Une réduction des moyens mal gérée. Une mauvaise gestion des personnels. Un manque de coordination des forces (la répartition spatiale de l'ensemble de ces forces devrait être mieux corrélée avec la taille de la population et l'importance de la délinquance).

Une justice précarisée et fragilisée

Les promesses

« *Je veillerai rigoureusement à l'indépendance de la justice, notamment en lui donnant les moyens nécessaires à sa mission.* »
 (Projet présidentiel de M. Sarkozy pour 2007)

« *Je créerai une procédure d'habeas corpus, qui garantira que personne n'est envoyé, ni maintenu en prison sans qu'une juridiction collégiale statuant en audience publique ne se soit prononcée.* »

(Projet présidentiel de M. Sarkozy pour 2007)

Les mesures

► M. Sarkozy enchaîne les annonces en réponse à des faits divers, cette logique conduit à **une politique incohérente et inefficace**. Les réformes menées en matière de justice sont davantage celles voulues par le chef de l'État que celles nécessaires à la justice et aux justiciables.

► **L'augmentation affichée du budget de la justice masque la réalité.** La droite a mis à mal l'institution judiciaire en amputant le budget consacré au traitement des justiciables au profit de celui alloué à l'incarcération, sans résoudre le problème de la surpopulation carcérale et des conditions de détention. L'augmentation du budget n'a jamais suivi l'augmentation du contentieux.

► Alors que l'institution judiciaire est aujourd'hui affaiblie moralement et matériellement, **le gouvernement a choisi de programmer 30 000 places de prisons supplémentaires** qui coûteront beaucoup sans résoudre les difficultés que rencontre aujourd'hui la justice dans l'exécution des peines.

► **La réforme de la carte judiciaire n'a conduit qu'à éloigner les citoyens de la justice**, avec notamment la suppression de 178 tribunaux d'instance, juridictions de proximité. Conduite sans concertation, cette réforme a donné lieu à des choix arbitraires de suppressions de tribunaux. Elle a été largement sous-financée entraînant des difficultés dans de nombreuses juridictions.

► **La loi du 5 mars 2007, votée après l'affaire Outreau et instaurant la collégialité de l'instruction, n'est toujours pas appliquée.** Son application a été une nouvelle fois repoussée à 2014 par la loi de finances 2011.

► Alors que des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme rendaient prévisible une condamnation de la France pour sa procédure de garde à vue, il aura fallu qu'elle y soit contrainte par le Conseil constitutionnel pour que le gouvernement propose une **réforme de la garde à vue, adoptée dans l'urgence et non financée.**

► Après avoir voulu la suppression du juge d'instruction aujourd'hui abandonnée, M. Sarkozy a souhaité l'instauration de jury populaire en correctionnelle. **Cette nouvelle lubie présidentielle va ralentir considérablement des audiences déjà surchargées,** imposer à des citoyens de prononcer des peines de prison après quelques heures de formation et quelques minutes de connaissance du dossier traité, et détériorer encore les conditions de jugement au détriment des personnes jugées comme au détriment des victimes.

► **La réforme du Conseil supérieur de la magistrature en 2008, à l'exception de la saisine directe par le justiciable, met à mal l'indépendance de la justice.** Sous prétexte de remédier aux dysfonctionnements de la justice, Nicolas Sarkozy, en modifiant la composition du CSM, renforce sa politisation et sa dépendance à l'égard du pouvoir.

Les conséquences

► **Le classement européen des systèmes judiciaires place la France au 37^e rang sur 43** pour sa part de budget (pourcentage de PIB par habitant). Elle figure dans les dernières places des pays occidentaux.

► **La France compte trois procureurs pour 100 000 habitants,** (alors que la moyenne est de 10,4 en Europe), et le nombre de juges professionnels est de 9,1 pour 100 000 habitants (alors que la moyenne est de 20,6), en baisse par rapport à 2006 (11,9). Il y a 10 à 20 % de postes vacants dans les juridictions. Enfin la France est classée 39^e sur 45 pour le nombre de fonctionnaires de justice.

► **Avec 255 condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme,** pour violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme, sur le respect du « *délai raisonnable* » de jugement, la France est à l'avant-dernière place sur 45 pays.

► Il faudrait 286 jours de travail pour résorber le stock d'affaires pendantes. Ce stock a augmenté de 5,7% entre 2006 et 2008.

► **Jamais la justice n'aura été à ce point fragilisée et stigmatisée.**

Le premier président de la Cour de cassation, Jean-Louis Nadal, déclarait début janvier que nous assistions à un « *avilissement de la République* », que l'on « *méprise la justice en instillant la confusion entre la responsabilité du criminel et celle du juge dont on dénigre la décision.* »

► **En mars 2010 et avril 2011, c'est l'ensemble des professionnels de la justice, du greffier au juge, en passant par les avocats et le personnel pénitentiaire, qui s'est mobilisé** pour la première fois de manière unitaire, pour dénoncer une justice sous contrôle, asphyxiée par le manque de moyens.

► **L'indépendance de la justice a été sérieusement mise à mal** : la pratique des instructions individuelles adressées par le garde des Sceaux aux procureurs, supprimée entre 1997 et 2002 a été rétablie par la droite, au mépris des règles de séparation des pouvoirs. La nomination de procureurs, contre l'avis du CSM, a également contribué à porter atteinte à l'indépendance de la justice.

► Le 23 juin 2009, le procureur général de Riom, qui avait émis des critiques sur la réforme de la carte judiciaire, était démis de ses fonctions et était forcé de rejoindre la cour de cassation. Sa mutation a été annulée par le Conseil d'État le 30 décembre 2010.

► **Traité de « petits pois »,** mis en cause directement dans des affaires criminelles, les magistrats n'ont cessé d'être méprisés par le président de la République, censé être le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

► Lors de l'affaire Clearstream, le président, pourtant garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, s'est porté partie civile. M. Sarkozy n'a également pas hésité lors d'une émission télévisuelle, à parler de coupables dans cette affaire, alors en cours, faisant **peu de cas de la présomption d'innocence.**

Immigration : une politique inefficace et inhumaine

Les promesses

« Il faut de l'humanité et pas simplement de la fermeté et c'est pour ça que j'ai donné des instructions précises aux préfets d'examiner les cas un par un. » (3 juillet 2006)

« J'aime cette France de toutes les couleurs et de toutes les religions où s'entremêlent tant d'histoires, de souvenirs et de cultures. J'aime cette France de la diversité, des différences et des mélanges. »
(Discours au Zénith, 18 mars 2007)

« Nous voulons que la France devienne un pays qui attire les meilleurs étudiants du monde entier. Pour cela, elle doit changer ses modalités d'accueil. »

(Lettre de mission au ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, juillet 2007)

« Je suis favorable au droit de vote aux élections municipales des étrangers résidant en France depuis plus de dix ans, respectant nos lois, payant leurs impôts et ayant des papiers. »

(Déclaration, 25 octobre 2005, France 2)

Les mesures

► **En neuf ans, il y a eu sept textes de loi sur l'immigration et l'asile.**
Dans ces textes, la droite poursuit sa radicalisation, restreint les droits des étrangers et cultive l'amalgame immigration/insécurité.

- **Les conditions d'entrée et d'accueil se sont durcies.**

- **Les conditions du regroupement familial se sont durcies :** pour être rejoint par sa famille, un ressortissant étranger devra justifier de conditions de ressources et d'une durée de séjour de 18 mois. Les demandeurs (famille ou conjoint de français) verront leur degré de connaissance de la langue française évalué en amont et éventuellement suivre une formation.

- **Les conditions d'obtention d'une carte de résidence du conjoint étranger d'un Français sont également durcies,** les contrôles de l'identité des candidats au mariage sont renforcés, laissant planer une suspicion généralisée sur les mariages mixtes.

- La régularisation automatique au bout de dix ans est supprimée

- En 2011, avec la loi immigration, intégration, nationalité, des mesures graves ont été décidées: simplification des mesures d'expulsion, création d'une interdiction de retour sur le territoire, allongement du délai de rétention, allongement du délai avant intervention du juge ...

►Depuis 2007, des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière sont fixés annuellement, de manière arbitraire.

►En 2011, à contre-courant de la politique d'immigration choisie, pratiquée jusque là, **le gouvernement a décidé de mettre l'accent non sur la lutte contre l'immigration illégale mais sur la réduction de l'immigration légale.** La liste des métiers en tension a été réduite de moitié. Conséquence : de nombreux étudiants étrangers, issus d'écoles ou d'universités françaises et disposant pourtant d'une offre de travail, ont eu leur changement de statut refusé.

Les conséquences

►L'impasse du discours incantatoire

- La politique restrictive menée par M. Sarkozy depuis 2002 n'a, en aucune manière, permis de réguler l'immigration. Les chiffres démontrent que la droite n'a pas répondu à ses objectifs affichés de réduction de l'immigration. Avec un flux net de 100 000 entrées par an, la France est bien en deçà de nombreux pays européens. Le pourcentage d'étrangers en France reste stable depuis de nombreuses années.

- Cette politique n'a eu pour seule conséquence que de faire **basculer des personnes dans l'irrégularité.** Elles sont estimées aujourd'hui entre 200 000 et 400 000.

- Plus de 6 000 travailleurs sans papiers, pour certains travaillant depuis longtemps en France, ont fait grève depuis le 1^{er} octobre 2009. Malgré les promesses du gouvernement, seule une poignée d'entre eux a aujourd'hui été régularisée.

- La politique du chiffre menée par le gouvernement, a abouti à des conséquences dramatiques : traque des sans papiers, suspicion à l'égard des étrangers, à l'égard des mariages mixtes. Elle confine également à l'absurde, mobilisant des forces de police pour traquer et expulser des étrangers, parfois depuis longtemps en France, au détriment des besoins réels en matière de sécurité.

► L'échec de l'immigration choisie

- Le nombre de titres de séjour pour des raisons professionnelles n'est que de 20 000, soit seulement 10 % des quelques 200 000 titres de séjour accordés chaque année par le gouvernement. On est bien loin de la rhétorique de l'immigration choisie du candidat Sarkozy dont l'objectif était que la moitié des titres de séjour accordés le soient au titre du travail.
- Des accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires se concluent avec les pays volontaires qui, en échange de l'assouplissement des règles de circulation pour certains ressortissants et de l'attribution d'aides, doivent accepter de participer à la politique française de lutte contre l'immigration irrégulière. **Ces accords ont été signés sans concertation et dans la plus grande opacité. Ils visent à renvoyer les migrants à tout prix.**

► Une politique coûteuse

- Le coût d'une expulsion a été estimé par un rapport parlementaire à environ 20 000 euros. La politique du chiffre, avec ses quotas d'expulsions, a non seulement **un coût humain dramatique mais également un coût financier important.**

► Une politique de précarisation des étrangers

- L'empilement de textes législatifs a contribué à rendre **toujours plus complexes les démarches** pour obtenir un titre de séjour ou un statut de réfugié.

- **Les titres de séjour délivrés sont de courte durée** (un an renouvelable), y compris pour des personnes vivant depuis longtemps en France. Le réexamen annuel de leur situation place donc les étrangers dans une situation précaire, empêchant une réelle démarche d'intégration et engorgant nos préfectures.

► Une politique de division et de restriction des droits fondamentaux

- Le 21 octobre 2009, 27 afghans étaient renvoyés dans leur pays pourtant en guerre, **au mépris des règles fondamentales du droit d'asile.**
- **Le gouvernement multiplie les symboles de la division entre Français et immigrés** : mise en place d'un ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration jusqu'en novembre 2010, débat sur l'identité nationale, discours de remise en cause de la double nationalité, stigmatisation des étrangers présentés comme des fraudeurs potentiels etc.

À Grenoble, en juillet 2010, M. Sarkozy a fait un parallèle scandaleux entre immigration et insécurité.

- En août 2010, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont franchi un pas de plus dans cette logique de division, en **stigmatisant les étrangers et en particulier les Roms**, en faisant publiquement l'amalgame entre immigration et délinquance.

- **Flirtant dangereusement avec les thématiques du Front national**, le gouvernement prône aujourd'hui de réduire de manière drastique l'immigration de travail et l'immigration familiale. Au-delà de l'absurdité d'une politique de quotas qui ne prendrait pas en compte la dimension humaine, cette volonté affichée aujourd'hui d'une immigration contrôlée interroge sur la politique menée par ce même gouvernement depuis 2002.